



RAPPORT DE

LA RENCONTRE DE RESTITUTION ET DE VALIDATION DE L'ETUDE SUR "*LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME REGIONAL HARMONISE D'INSPECTION PORTUAIRE (PRHIP) DANS LA ZONE COMHAFAT*"

12-13 Mars 2018, Rabat

PRESENTATION DU DOCUMENT

Ce document a été élaboré suite à la présentation des conclusions de l'étude, commanditée par la COMHAFAT, sur "la mise en place d'un programme régional harmonisé d'inspection portuaire (PRHIP) dans la zone COMHAFAT" qui a eu lieu à Rabat (Maroc) les 12 et 13 Mars 2018, et des débats qui ont suivi.

Il reprend (1) le résumé de chacune des 3 sessions de la rencontre de restitution et de validation de l'étude, et (2) met l'accent sur les principaux éléments de discussions, pour (3) présenter les recommandations, issues de la rencontre, pour une mise en œuvre effective d'un programme régional harmonisé d'inspection portuaire.

L'étude contribue à l'Objectif stratégique 1 de la COMHAFAT (Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques), Composante 2 : Renforcement des capacités de gestion des ressources halieutiques, 1-Renforcement des systèmes de suivi, contrôle et surveillance (MCS).

Ce document a été préparé par le secrétariat de la COMHAFAT, sous la supervision du secrétaire exécutif, Monsieur A. Benabbou, puis soumis à tous les participants avant sa version définitive.

Leurs critiques ont fourni des commentaires très utiles, idées et suggestions qui ont contribué à améliorer de manière significative la qualité du document.

ABSTRACT

La communauté internationale s'est engagée dans le renforcement de la lutte contre la pêche INN au travers de l'inspection portuaire par l'adoption en 2009 puis l'entrée en vigueur en 2016 suite à un nombre de ratifications suffisant de l'Accord FAO sur les Mesures du Ressort de l'État du Port (AMREP).

A ce jour, dix États membres de la COMHAFAT ont formellement accédé à cet instrument contraignant, et d'autres se préparent à déposer leurs instruments de ratification.

Bien avant l'entrée en vigueur de l'AMREP, les États côtiers de l'Atlantique s'étaient engagés dans le renforcement de l'inspection portuaire par le biais de la recommandation 12-07 de l'ICCAT, qui prévoit des mécanismes de contrôle au port, globalement alignés sur ceux promus par l'AMREP mais ne portant que sur les thonidés.

La pleine application des mesures prévues par l'AMREP pose cependant, des exigences élevées sur les États concernés

La problématique n'est pas de créer un nouveau programme régional, mais d'aider les États et les ORP à tirer le meilleur parti possible des programmes régionaux existants en tenant compte des avancées à venir comme la création d'un mécanisme d'échange d'information à portée globale par la FAO.

La coordination des interventions et la promotion de la coopération sont les maîtres mots de la réussite pour une opérationnalisation réussie.

REMERCIEMENTS

Le Secrétariat de la COMHAFAT remercie tous les délégués et experts qui ont bien voulu participer à cette rencontre intitulée “*Vers la mise en place d’un programme harmonisé d’inspection portuaire dans la région COMHAFAT*”, réalisé dans le cadre de l’amélioration de la gouvernance du secteur de la pêche dans la région COMHAFAT.

Il remercie plus particulièrement les conférenciers pour la qualité de leur présentation et de leur contribution aux discussions.

Le Secrétariat exprime sa gratitude à la coopération japonaise et au Ministère de l’Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Maroc pour leurs appuis respectifs à l’organisation de cet atelier.

Il tient également à souligner la participation active de la FAO, de l’UA/BIRA, des organisations sous régionales CPCO, COREP et CSRP ainsi que celle du Conseil Consultatif pour la Pêche Lointaine (LDAC).

Introduction

1. Du 12 au 13 Mars 2018, s'est tenue à Rabat (Maroc), une rencontre sous le thème de "*Vers la mise en place d'un programme harmonisé d'inspection portuaire dans la région COMHAFAT*".
2. Cette rencontre se propose :
 - D'informer les principaux acteurs de la région (Etats membres, ORP, partenaires techniques et financiers...) sur les principales conclusions et recommandations de l'étude sur la mise en place d'un programme harmonisé d'inspection portuaire dans la région COMHAFAT ;
 - De discuter et de valider ses conclusions et recommandations ; et
 - De faire des propositions collectives pour leur mise en œuvre, dans le cadre d'une coordination aux niveaux national, sous régional et régional.
3. Ont participé à cette réunion :
 - Les délégués des Etats membres suivants : Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Gambie, Ghana, Guinée, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Léone et le Togo.
 - La FAO, l'UA/BIRA et l'ICCAT
 - Les organisations sous régionales CPCO, COREP et CSRP.
 - Le LDAC et l'ARTSM.
4. La liste des participants est attachée à l'**Annexe I**.

CONTEXTE DE LA REUNION

5. La présente rencontre fait suite à la livraison des conclusions de l'étude pour *la mise en place d'un programme harmonisé d'inspection portuaire dans la région COMHAFAT*.
6. Cette étude a été commanditée par la COMHAFAT, suite à l'entrée en vigueur de l'Accord sur les Mesures de l'Etat du Port (AMREP) et sa ratification par plusieurs Etats Membres de la COMHAFAT.
7. Elle se veut une contribution au renforcement des capacités existantes en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des zones maritimes des pays de la zone atlantique africaine.
8. La mise en place de ce programme est l'une des recommandations phares de l'atelier de Marrakech organisé par la COMHAFAT en octobre 2015¹, et s'inscrit parfaitement dans "*le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique*".

¹ Atelier sur « le Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) un outil efficace de lutte contre la Pêche INN »
27-28 Octobre 2015 Marrakech – Maroc. Documents de l'atelier : <http://www.atlafco.org/fr/actualites.php?id=20>

LES OBJECTIFS DE LA REUNION

9. Plusieurs objectifs sont assignés à cette rencontre :
- La restitution des principales conclusions et recommandations de l'étude pour leur appropriation et validation par les parties prenantes ;
 - Des échanges autour d'expériences réussies en Afrique occidentale (Groupe de Travail du CPCO, la cellule de coordination régionale en charge du SCS de la COREP, la convention SCS spécifique qui prévoit entre autres, les dispositions de mise en œuvre de l'inspection portuaire dans la sous-région de la CSRP et le MoU d'Abuja sur le contrôle de l'Etat de port) et dans d'autres régions du monde ;
 - Une revue des différents programmes en cours ou à venir de renforcement des capacités en matière d'inspection portuaire et l'identification de mécanismes pour en tirer le meilleur parti possible dans l'esprit de la coopération régionale.
 - La proposition d'une feuille de route relative au plan d'action visant à accompagner les États et leurs ORP dans le développement des capacités en matière d'inspection portuaire incluant la mise en place de données partagées, essentielles pour l'efficacité des inspections comme les registres de navires de pêche autorisés.

CEREMONIE D'OUVERTURE

10. Ouvrant la séance au nom de Monsieur **Kobenan Kouassi ADJOUANI**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, Madame **Hema Catherine** a souhaité la bienvenue à tous les participants.

Elle a ensuite noté que la mise en place effective d'un PRHIP arrive à point nommé, dans le contexte de la lutte contre les pratiques de pêche illicite dans notre région. Elle a enfin déclaré ouverts les travaux de cette rencontre.

11. Prenant la parole, Monsieur **Youssef Kecha**, Chef de division de suivi des opérations de contrôle et d'inspection, a souhaité au nom du Ministre marocain de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts la bienvenue aux représentants des pays membres de la COMHAFAT, ainsi qu'aux distingués invités aux travaux de cet atelier.

Il a ensuite appelé à la mise en place de dispositifs conjoints de contrôle et de traçabilité tel que le Programme Régional Harmonisé d'inspection Portuaire dans la zone COMHAFAT.

12. Monsieur **Cherif TOULEB**, au nom de Monsieur Michael HAGE représentant de la FAO au Maroc, a exprimé ses salutations chaleureuses et ses sincères remerciements au secrétariat de la COMHAFAT pour l'aimable invitation à cette importante réunion qui regroupe les pays membres et leurs partenaires pour traiter une question fondamentale pour la durabilité du patrimoine halieutique.

Il a rappelé la pertinence du choix de la thématique qui, à plus d'un titre pose la problématique de l'inspection portuaire dans un contexte de lutte contre la pêche

INN, et la nécessité de s'engager dans le cadre d'un effort commun de coopération régionale et internationale, sans lequel aucun pays seul ne serait en mesure d'assurer, une inspection portuaire efficace à même d'affronter les défis et les menaces qui pèsent sur le secteur.

13. Prenant la, parole au nom de l'UA/BIRA, Monsieur **Kwame Mfodwo** a exprimé la profonde gratitude de Monsieur **Moussa Mahatma** Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi que Madame **Josefa Sacko** Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la Commission de l'Union africaine à **Sa Majesté Mohammed VI**, Roi du Maroc ainsi qu'au Gouvernement et au Peuple du Maroc pour leur engagement effectif en faveur du renforcement de la coopération Sud- Sud. Il a également félicité le Secrétariat de la COMHAFAT pour cet exemple brillant de coopération institutionnelle avec l'Union africaine, en invitant son Institution à cet événement et en lui donnant une place de choix dans les modalités de la réunion. Il a ajouté que la présence de toutes les parties du continent et plus loin est un témoignage clair de l'engagement commun aux objectifs et aux aspirations de la COMHAFAT, qui avec l'Union africaine travaille à atteindre l'objectif de réaliser pour le continent « *Une Afrique prospère, basée sur la croissance inclusive et le développement durable* ».

14. Pour sa part, Monsieur **Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a tout d'abord exprimé, au nom de Son Excellence Monsieur **Adjoumani Kouassi KOBENAN**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT, et en son nom personnel, le plaisir d'accueillir à Rabat tous les participants à cette rencontre portant sur une thématique de grande importance. Il a également remercié les autorités marocaines à travers Monsieur **Aziz AKHANNOUCH**, Ministre marocain de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Maroc, pour son appui constant à la COMHAFAT et son engagement permanent en faveur de la coopération halieutique en Afrique.

Il a rappelé que l'entrée en vigueur de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du Port (AMREP) a marqué l'aboutissement des efforts faits dans le monde pour lutter contre la pêche INN, en fixant des normes minimales pour les mesures d'inspection portuaire.

Il a ensuite noté que bon nombre des Etats de la COMHAFAT ont ratifié ou ont entamé le processus de ratification de cet Accord. Cependant, la région reste confrontée à la nécessité d'une mise en œuvre effective de cet outil, l'un des plus efficaces dans la lutte contre le fléau de la pêche INN.

Enfin, il a mis l'accent sur les réalisations pertinentes, souvent appuyées par des interventions extérieures, qui ont vu le jour dans la région, telles que les initiatives

prises par les trois organisations sous-régionales de pêche (ORP) qui opèrent dans la zone COMHAFAT.

15. La conduite des travaux de l'atelier a été confiée au **Dr. Amadou TALL**, consultant indépendant.

ORDRE DU JOUR

16. L'ordre du jour a été discuté et adopté à l'unanimité (**Annexe II**).

DEROULEMENT DE TRAVAUX

17. Les travaux se sont déroulés en plénière et la réunion a suivi diverses présentations.
- La 1^{ère} présentation a porté sur la synthèse de l'étude.
Au nom du cabinet **F&S** qui a mené l'étude "*Pour la mise en place d'un programme régional harmonisé d'inspection portuaire*", Monsieur **Benoit Caillart**, a présenté les principales conclusions et préconisations de celle-ci.
Il a rappelé dans une 1^{ère} partie, les étapes clés, les éléments de contexte de l'étude, l'état des lieux ainsi que les principales composantes de l'AMREP, le paysage institutionnel dans la région et les attentes vis-à-vis du Programme régional harmonisé, de même que les programmes de coopération en cours ou à venir relatifs au renforcement du SCS.
 - Dans une 2^{ème} partie, il a fait état de recommandations et d'un plan d'action pluriannuel (**Annexe III**) pour un PRHIP d'un budget de près de **700 000 EUR** sur quatre ans, dont 400 000 EUR pour les actions à mettre en œuvre par la COMHAFAT. Il a également proposé une matrice RACI (**Annexe IV**), qui définit les principales actions et le rôle de chacun des acteurs concernés par la mise en œuvre du programme.
18. Suite à cette présentation, un débat a été ouvert. Les principales interventions ont porté sur des éclaircissements ou compléments d'informations relatifs à :
- La pertinence de la représentativité des réponses au questionnaire ;
 - Les ports de la région autorisés à recevoir les débarquements ;
 - Les registres sous régionaux ou régionaux des navires ;
 - Les autorités nationales en charge de l'inspection portuaire.
19. Reprenant la parole, le consultant tout en rappelant que l'inspection au port est une compétence régalienne exclusive des Etats, et constatant les besoins importants de la plupart des Etats membres de la COMHAFAT en la matière, propose des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour appuyer les pays au niveau des cinq piliers de l'application de l'AMREP, à savoir :
- i) la mise à niveau de la réglementation nationale ;
 - ii) la coordination entre les différentes agences nationales ;
 - iii) la formation des inspecteurs ;

iv) les procédures opérationnelles d'inspection, y compris l'échange d'informations ;

v) les procédures de poursuite des contrevenants.

- 20.** Il rappelle en outre que les inspections portuaires ne peuvent être efficaces que si les inspecteurs disposent de sources de vérification comme des registres régionaux ou sous-régionaux de navires de pêche autorisés.
- 21.** Les participants déclarent se reconnaître dans les constats de l'étude et valident ses recommandations.
- 22.** Les autres présentations qui ont suivi, ont permis de faire le point sur les initiatives régionales réussies de même que les programmes existants à même de servir de modèle ou de support à la mise en œuvre effective du PRHIP.
- 23.** Le représentant de l'ICCAT a souligné que l'inspection au port constitue depuis la fin des années 70, une des grandes préoccupations de cet ORGP. Il a rappelé la recommandation 12-07 concernant le système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port applicable aux États membres de la COMHAFAT, parties contractantes de cette organisation. Ainsi, plusieurs mesures ont été prises par l'ICCAT pour imposer un contrôle sérieux au niveau des ports qui est l'un des moyens de combattre la pêche IUU.
Il a invité les participants à faire de leur mieux afin que leur administration ratifie l'accord de l'État du port pour mieux agir et bénéficier de ses retombées.
Par ailleurs, il s'est félicité de la coopération qui s'est développée récemment entre l'ICCAT et la COMHAFAT dont la majorité des membres parties de la Convention l'ICCAT. Il a souhaité que la COMHAFAT s'implique davantage dans le suivi et la gestion des ressources marines de la région.
- 24.** A l'issue de chaque présentation, un débat a été ouvert, permettant ainsi de répondre aux interrogations des participants et de mieux préciser certains aspects et concepts, de même que les informations et enseignements tirés des initiatives menées dans la région et au-delà.
- 25.** L'ensemble des présentations est disponible dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT à l'adresse suivante :
<http://www.comhafat.org/fr/actualites.php?id=64>
- 26.** Les discussions se sont poursuivies le lendemain, et ont concerné particulièrement :
- La pertinence de l'association avec des ONG pour certaines recommandations :
Certains participants ont émis des doutes sur la pertinence de l'association avec des ONG pour certaines recommandations. A cette observation, les participants ont convenu que si les ONG sont bien choisies et que les mécanismes de protection des informations sensibles sont bien définis, cela ne devrait pas poser de problème.
 - A la remarque que le nombre de réponses au questionnaire 12/22 pouvait ne pas refléter les tendances constatées par l'étude, et après les explications du consultant,

les participants tout en acceptant celles-ci ont proposé, pour s'en assurer de relancer auprès des Etats, le questionnaire par voie électronique avec une sensibilisation en parallèle des ORP.

- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'AMREP, la FAO, à travers son Programme mondial de renforcement des capacités et son Fonds d'assistance à mettre en place au titre de la Partie 6 de l'Accord, offre aux pays en développement et aux petits États insulaires en développement (PIED) la possibilité d'obtenir un soutien en matière d'assistance juridique et technique, la formation et le renforcement des capacités.

27. Pour sa part, la flotte européenne opérant dans la zone COMHAFAT, à travers les représentants de LDAC, s'est engagée à faciliter le dialogue avec la Commission européenne, en particulier la DG MARE et la DG DEVCO, afin de rechercher un soutien administratif et technique pour la mise en œuvre de la PSMA.

Dans ce contexte, le LDAC soutient les conclusions et les prescriptions de l'étude et estime que cela pourrait être un moyen rentable de se conformer aux normes minimales de procédures de contrôle dans les 22 pays de la région.

RECOMMANDATIONS

28. Sur la base du renforcement de la d'une collaboration entre l'UA-BIRA, les organisations d'intégration économiques compétentes, la COMHAFAT et avec l'appui des organisations régionales de pêche compétentes, les participants **recommandent** ce qui suit :

- A. Un soutien aux Etats dans leurs efforts d'alignement des réglementations nationales sur les standards internationaux et de définition de mécanismes de coopération entre les différentes agences nationales concernées par le contrôle des navires au port afin de permettre la pleine application de l'AMREP ;
- B. Une assistance technique aux Etats membres pour des actions de définition et de mise en œuvre des plans de formation pluriannuelles des Inspecteurs portuaires ;
- C. L'identification, la coordination et l'harmonisation des interventions des différents bailleurs de fonds ou organisations internationales (ex : FAO, ICCAT, Banque mondiale, NORAD, UE...) en matière de soutien au renforcement et à l'harmonisation des inspections portuaires ;
- D. Une contribution active aux groupes de travail de la FAO et de l'ICCAT sur les procédures d'opérationnalisation des mécanismes d'inspections portuaires ;
- E. Le développement de mécanismes régionaux de partage de l'information comprenant notamment le partage de registres sous régionaux des navires de pêche autorisés, dans la mesure où leur disponibilité est essentielle pour l'efficacité des inspections au port ;

- F.** L'encouragement aux États membres à collaborer avec la FAO pour l'établissement du fichier global des navires de pêche ;
- G.** La mise en place d'un fonds spécifique pour la mobilisation d'une assistance juridique internationale afin d'appuyer les États qui en ont besoin en cas de poursuites d'intérêts suspectés de s'être livrés à des pratiques de pêche INN découvertes lors des inspections dans les ports de ces États ;
- H.** L'assistance aux Etats membres pour des actions d'élaboration et de mise en œuvre de programmes pluriannuels sur le renforcement des capacités techniques des inspecteurs portuaires ;
- I.** Contribution à l'identification, la coordination et l'harmonisation des interventions des différents bailleurs de fonds ou organisations internationales en matière de soutien au renforcement des inspections portuaires ;
- J.** La contribution active à la promotion des bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de mécanismes d'inspection portuaire engagés par les Etats ou par les organisations dont ils sont membres.

29. Les travaux de l'atelier sont déclarés clos à 13h:00



Annexe I : Liste des participants

N°	Pays/Organisme et Titre	Nom et prénom
1	ARSTM/Côte d'Ivoire Directeur Général de l'ARSTM coulakar@yahoo.fr	Coulibaly Karim 
2	Bénin Chef de Service des Contrôles et du Suivi des Produits Halieutiques et de la Post-capture sebastienahouandjogbe@gmail.com	Sebastien AHOUANDJOGBE 
3	Cabo Verde Directeur National de l'Economie Maritime carlosevara50@gmail.com	Carlos Rocha 
4	Cameroun Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques belalemma@yahoo.fr	Emma BELAL 
14	Congo Directeur Général des Pêches esseaboni@gmail.com	Boniface Essea 
15	Consultant/ Côte d'Ivoire Consultant amadou.tall@gmail.com	Amadou TALL 
16	COREP Secrétaire Exécutif essemile@yahoo.fr	Emile ESSEMA 
17	Côte d'Ivoire DPA hemacathy@yahoo.fr	Hema Catherine 

18	CPCO Secrétaire Général sdedi.nadje@yahoo.fr	DEDI NADJE SERAPHIN	
19	CSRP Secrétaire Permanent malalsane59@yahoo.com.br	Malal SANE	
20	CSRP Chef de Département babacar.ba@spscrp.org	BABAKAR BA	
21	F&S Pêcheries/Affaires Maritimes Consultant b.caillart@fs-marine.fr	Benoit Caillart	
22	FAO/Tunis Fonctionnaire Principal au Bureau sous Régional de FAO cherif.toueilib@fao.org	Cherif Toueilib	
23	FAO/Rome Responsable de la mise en œuvre du projet (instruments internationaux) Lorenzo.Coppola@fao.org	Lorenzo Coppola	
24	Gambie Chef de la surveillance, du contrôle et de la surveillance (MCS) ebugabbi007@gmail.com	Joseph Ebu Gabbidon	
25	Ghana Chef de la Division Surveillance, Contrôle et Surveillance godfreytsibu.gbt@gmail.com	Godfrey Baidoo-Tsibu	
26	Guinée Commissaire/CBI ateliwel@yahoo.fr	DIALLO AMADOU TELIVEL	

27	ICCAT Secrétaire Exécutif driss.meski@iccat.int	Driss Meski	
28	LDAC Secrétaire Exécutif alexandre.rodriguez@ldac.eu	Alexander Rodriguez	
29	Mauritanie Directeur Général de l'Exploitation des Ressources Halieutiques sidiali009@yahoo.fr	Sidi Aboubakar SIDI ALI	
30	MPM/Maroc Chef de division de suivi des opérations de contrôle et d'inspection youssef.kecha@mpm.gov.ma	Youssef Kecha	
31	Nigeria Directeur adjoint kupolati2402@yahoo.com	Aduke Kupolati	
32	OPAGAC Représentant miguel.herrera@opagac.org	Miguel Herrera	
33	Sao Tomé et Principe Directeur General des Pêches jpessoa61@hotmail.com	Joao Gomes Pessoa Lima	
34	Sénégal Directeur adjoint dioufsidiya@yahoo.fr	Sidiya DIOUF	
35	Sierra Leone Chef de la Pêche mohamedcoachkamara@yahoo.com	Mohamed CAMARA	

	Togo	kossi ahoedo	
36	Chef de la Section Promotion des Pêches kahoedo2@gmail.com		
	UA/BIRA	Kwame Mfodwo	
37	Représentant kmfodwo@gmail.com		
	COMHAFAT	Abdelouahed Benabbou	
38	Secrétaire Exécutif benabbou.comhafat@gmail.com		
	COMHAFAT	Laamrich Abdennaji	
39	Conseiller/Chargé de Programme laamrichmpm@gmail.com		
	COMHAFAT	Hayat ASSARA	
40	Assistante de direction hayat.comhafat@gmail.com		
	COMHAFAT	Mohammed SEMLALI	
41	Cadre semlali.comhafat@gmail.com		
	COMHAFAT	Mohammed SADIKI	
42	Cadre sadikicomhafat@gmail.com		
	COMHAFAT	Ali BOUALI	
43	Consultant bouali1952@gmail.com		
	COMHAFAT	Mohammed HADDAD	
44	Responsable financier haddad.comhafat@gmail.com		

45	COMHAFAT Webmaster akarim.mrabti@gmail.com	Abdelkrim Mrabti	
46	COMHAFAT Expert/OFCF a615@ruby.ocn.ne.jp	Atsushi ISHIKAWA	

Annexe II : Ordre du jour

JOUR I: 12 Mars 2018	
08 :00 - 09 :00	Enregistrement des participants
09 :00 - 09 :45	Ouverture Officielle <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur A. Benabbou, Secrétaire Exécutif – COMHAFAT - Monsieur le Représentant du Département des pêches, Maroc - Monsieur le Représentant de la FAO - Monsieur le Représentant de UA/BIRA - Monsieur le Représentant de la Côte d’Ivoire, Président de la COMHAFAT
09 :45 -10 :00	Introduction de la rencontre, A. Benabbou
10 :00 -10 :15	Pause-café
<u>Première session</u> : Le PRHIP, un instrument régional pour la lutte contre la pêche INDNR dans la zone COMHAFAT ?	
10 :15 - 12 :30	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des principales conclusions de <i>l’Étude pour la mise en place d’un Programme Régional Harmonisé d’Inspection Portuaire dans la région COMHAFAT</i> par B. Caillart (F&S Pêcheries/ Affaires Maritime) - Discussion
12 :30 - 13 :30	Déjeuner
<u>Deuxième session</u> : Les efforts de la communauté Internationale pour le renforcement de l’inspection portuaire : Expériences et Initiatives au niveau International et Régional	
14:30- 17 :00	<p style="text-align: center;"><u>Au niveau international</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L’initiative globale de la FAO pour la mise en œuvre de l’AMREP, Cherif Touileb, FAO - Les efforts de l’UE en matière d’application de l’AMREP dans les pays tiers, Mme Francesca Arena, DG Mare - L’UA et le renforcement du dispositif SCS, Dr Kwame Mfodwo, UA/BIRA - Le PRAO au service d’une bonne gouvernance de l’utilisation des ressources halieutiques, SCR/PRAO - La recommandation 12-07 de l’ICCAT et son état d’application, M. Driss Meski/ICCAT <p style="text-align: center;"><u>Au niveau régional</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le MoU d’Abuja, une expérience en matière d’harmonisation des procédures de contrôle et de centralisation des données, Mr. Naji Laamrich/COMHAFAT - La coopération entre les agences nationales, chargées de l’inspection portuaire dans les pays membres du CPCO, M. Dedi Nadje Seraphin - Vers la création d’une cellule de coordination dans la sous-région de la COREP, M. Emile Essema

	- L'intégration sous-régionale des conditions de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), Etude de cas dans la zone de la CSRP, M. Malal Sané
17:00 – 18:00	- Discussion et recommandations
18:00	Fin de la première journée
JOUR II: 13 Mars 2018	
<u>Troisième Session</u> : Quel partenariat technique et financier pour le renforcement de l'Inspection portuaire ?	
09 :00 – 10 :30	Table ronde : Partenariats et mécanismes de coordination
	- Présentation du panel FAO-AU/IBAR-COMHAFAT sur un plan d'action visant à accompagner les États et leurs ORP dans le développement des capacités en matière d'inspection portuaire
10 :30 – 10 :45	Pause-café
10 :45 – 12 :30	- Continuation et Discussion
12 : 30 – 12 : 45	- Présentation des recommandations
12 : 45 - 13 :00	- Clôture de la rencontre
13 :30	Déjeuner

Annexe III : Plan d'Action

N°	Nom de la tâche	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Anné
		Tri 4	Tri 1	Tri 2	Tri 3	Tri 4	Tri 1	Tri 2	Tri 3	Tri 4	Tri 1	Tri 2	Tri 3	Tri 4	Tri 1	Tri 2	Tri 3	
1																		
2	Adaptation du cadre réglementaire	▶																
3	Préparation de termes de référence standardisés																	
4	Evaluation du cadre réglementaire national																	
5	Reprise des textes existants, élaboration de nouveau																	
6	Mise en œuvre communication interinstitutionnelle																	
7																		
8	Mécanismes de coopération inter-agences	▶																
9	Organisation d'ateliers sous-régionaux																	
10	Contractualisation de facilitateurs de groupes de travail inter-agences et mise en œuvre																	
11																		
12	Formation des inspecteurs portuaires	▶																
13	Préparation de plans de formation (initiale et continue)																	
14	Mapping des interventions des bailleurs defonds																	
15	Participation groupes de travail																	
20	Organisation conférence internationale des bailleurs de fond																	
21	Promotion matériel de formation																	
22																		
23	Soutien opérationnel aux activités d'inspection	▶																
24	Participation aux groupes detravail FAO/ICCAT mécanismes d'échanges d'information																	
29	Relance des initiatives en matière de création de registres sous-régionaux de navires																	
30	Elargissement du réseau CPCO à d'autres États	▶																
31	Négociation CPCO																	
32	Mise en œuvre élargissement du réseau CPCO																	
33																		
34	Poursuites des contrevenants	▶																
35	Négociation MoU avec ONG pour fond d'appui juridique																	

Budget : près de 700 000 EUR sur quatre ans, dont 400 000 EUR pour les actions à mettre en œuvre par la COMHAFAT (en plus des budgets prévus pour les interventions bailleurs

Annexe IV : Matrice RACI

Clé

Responsable : Responsable de l'action

Approbateur : Valide les résultats de l'action

Contributeur : Contribue à la mise en œuvre de l'action

Informé : Est tenu informé des avancées de l'action

RACI	
R	A
C	I

	COMHAFAT	États membres	ORPs	FAO/ICCAT	Bailleurs de fonds
Adaptation du cadre réglementaire					
Préparation de termes de référence standardisés	R	C	A	I	I
Evaluation du cadre réglementaire national	I	R	I	I	I
Reprise des textes existants, élaboration de nouveau	I	R	I	I	I
Mise en œuvre communication interinstitutionnelle	C	R	I	I	I
Résultats escomptés : textes réglementaires alignés sur l'AMREP					
Mécanismes de coopération inter-agences					
Organisation d'ateliers sous-régionaux	R	I	C	I	I
Contractualisation de facilitateurs de groupes de travail inter-agences	C	C	R	I	I
Résultats escomptés : mécanismes inter-agences formalisés					
Formation des inspecteurs portuaires					
Préparation de plans de formation (initiale et continue)	R	C	I	I	I
Participation groupes de travail FAO / ICCAT renforcement des capacités	C	C	C	R	I
Mapping des interventions des bailleurs defonds	R	C	C	C	C
Organisation conférence internationale des bailleurs de fond	R	I	I	C	C
Promotion matériel de formation	R	I	I	I	I
Résultats escomptés : cycles de formations standardisées en place					
Soutien opérationnel aux activités d'inspection					
Participation groupes de travail FAO / ICCAT mécanismes d'échange d'information	C	C	C	R	I
Relance des initiatives en matière de création de registres sous-régionaux de navires	R	C	C	I	I
Elargissement du réseau CPCO à d'autres États	R	I	C	I	I
Résultats escomptés : mécanismes d'échanges fonctionnels					
Poursuites des contrevenants					
Négociation MoU avec ONG pour fond d'appui juridique	R	I	I	I	I
Résultat escompté : MoU disponible pour mobilisation d'une assistance juridique					

ALLOCUTIONS

Allocution de la Représentante de la Côte d'Ivoire

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT
Messieurs les représentants des organisations sous régionales des pêches
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation des Etats membres
Mesdames et Messieurs les experts

Au nom du Ministre KOBENAN Kouassi Adjoumani, Président en exercice de la COMHAFAT, je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT pour l'accueil chaleureux réservé à l'ensemble des délégations ici présentes.

Mesdames et Messieurs

La pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INDNR) représente l'une des menaces les plus graves pesant sur l'exploitation durable des ressources aquatiques vivantes et met en péril le fondement même de la politique commune de la pêche et des efforts déployés à l'échelle internationale en faveur d'une meilleure gouvernance des océans.

La mise en place d'un Programme Régional Harmonisé d'Inspection Portuaire (PRHIP) permettra au responsable des pêches des Etats membres, le renforcement de leur dispositif en Suivi Contrôle Surveillance, l'amélioration du contrôle des activités de pêche des navires opérant dans les eaux de la région COMHAFAT.

Ce Programme Régional Harmonisé d'Inspection Portuaire (PRHIP) est le bienvenu. La lutte contre les pratiques de pêche illicite doit être aussi renforcée dans les contrôles à terre dans les ports car un poisson pêche illégalement en haute mer, arrive toujours dans un port. Ce programme pourrait s'avérer un outil efficace et à moindre cout pour lutter contre la pêche INN, à défaut des grands patrouilleurs à la recherche des navires en mer, du personnel bien forme pourrait faire des contrôles à terre.

Mesdames et Messieurs

La Cote d'ivoire a bénéficié de l'appui de l'Union européenne pour :

- Installer et équiper un service d'inspection au port ;
- Mettre en place un centre de surveillance satellitaire des pêches.

En outre, un projet de loi pour la ratification de l'Accord FAO sur les mesures du Ressort de l'Etat du Port (AMREP), vient d'être introduit auprès du Ministère d'Etat Ministère des Affaires Etrangères

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier tous les experts qui ont travaillé avec acharnement pour obtenir ces importants résultats qui seront présentes au cours de cette rencontre.

Je vous invite à bien examiner les résultats de cette étude et à donner des orientations nécessaires à la mise en place de ce programme.

Je vous remercie.

Allocution du Représentant du Maroc

Monsieur le Représentant de la FAO
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT
Monsieur le président de la COMHAFAT
Monsieur le Représentant de l'UA/BIRA
Mesdames et Messieurs les Représentants et délégués

Au nom du Département de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc, je vous souhaite la bienvenue à Rabat. Pour moi c'est un grand honneur de prononcer cette allocution d'ouverture des travaux de cette Réunion relative à l'Etude pour la mise en place d'un Programme Régional Harmonisé d'inspection Portuaire dans la Région COMHAFAT. Je saisis cette occasion pour féliciter la COMHAFAT pour avoir commandité cette Etude.

Comme vous tous ici, honorables représentants et délégués, en tant qu'experts dans le domaine de la pêche, notre préoccupation principale c'est la préservation de nos ressources halieutiques. En effet, les débarquements de produits de la pêche qui transitent chaque jour par nos ports, constituent une importante source pour le développement socio-économique de nos populations respectives. On est appelé à renforcer le contrôle de ces débarquements et s'assurer en permanence que les navires qui opèrent dans nos eaux sont en conformité avec les règlements en vigueur.

Toutefois, la pérennité de ces ressources peut être menacée par ce fléau redoutable qui est la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Ainsi, au niveau international plusieurs mesures ont été adoptées pour lutter contre la pêche INN. Nous, en tant qu'Etats côtiers, Etats de pavillon, Etats du port ou Etats du marché, sommes appelés à coopérer d'avantage et coordonner ensembles pour lutter contre toutes les formes de pêche illégale, en particulier dans la mise en place de dispositifs conjoints de contrôle et de traçabilité tout au long de la chaîne de valeur.

Le Programme Régional Harmonisé d'inspection Portuaire dans la zone COMHAFAT en est un.

Dans cette dynamique, et dans le cadre de la Stratégie Halieutis, le Royaume du Maroc dispose aujourd'hui :

D'une entité spécifique de contrôle des activités de la pêche :

D'une plateforme juridique actualisée ;

Des procédures et méthodologies de contrôle :

Des outils électroniques performants pour la surveillance et le contrôle :

Et d'un plan national de contrôle.

Monsieur le Représentant de la FAO
Monsieur le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT
Mesdames et messieurs les Représentants et Délégués

Nous sommes honores de faire partie de cette coopération, et encore plus de ce groupe de travail.

Aujourd'hui, la mise en place d'un Programme Régional d'inspection Portuaire dans la zone COMHAFAT, constitue un pas de plus dans la coopération inter-Etats membres pour le renforcement du système de contrôle et surveillance (SCS).

Une plateforme d'échanges d'information verra le jour, et tous les pays membres et intervenants vont en tirer profit.

Encore une fois, nous affirmons notre engagement à soutenir ce programme, et au nom du Département de la Pêche Maritime du Maroc, je vous souhaite une grande réussite dans vos travaux.

Merci

Allocution, représentant de la FAO

Monsieur le Président de la COMHAFAT

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT

Monsieur le Représentant de l'UA/BIRA

Mesdames, Messieurs les délégués des pays membres de la COMHAFAT

Mesdames Messieurs les participants

Chers collègues

Permettez-moi de m'adresser à votre amble assemble au Nom de Monsieur Michael Hage Représentant résident de la FAO et coordonnateur régional pour l' Afrique du Nord empêché en raison des multiples taches qu'il assume, pour vous remercier pour l'aimable invitation à cette importante réunion regroupant les pays de la COMHAFAT et leur partenaires techniques et financiers pour traiter une question fondamentale tant pour la durabilité du patrimoine halieutique que pour la sécurité des biens et des vies des personnes.

Mesdames Messieurs, le choix de la thématique de programme régional harmonisé d'inspection portuaire dans la zone de la COMHAFAT est éloquent à plus d'un titre car il pose d'une part les problématiques de l'inspection portuaire dans un contexte de sécurité et de lutte contre la pêche INN et la nécessité de s'engager dans le cadre d'un effort commun de coopération régionale et internationale en vue de disposer d'un programme régional harmonisé sans lequel aucun des pays membre ne serait en mesure d'assurer une inspection portuaire efficace qui permettrait d'affronter les défis et menaces que représentant ces phénomènes dont l'impact est inestimable.

Mesdames Messieurs

La problématique de sécurité des ports est au centre des préoccupations de toute la communauté internationale. Elle a plusieurs facettes suivies et traitées par les agences des nations unies à savoir l'OMI, l'IOT, OMC, la FAG, le PNUD.

FAO dans son mandat accorde une attention particulière à cette question notamment les aspects de la pêche INDNR la sécurité en mer des pêcheurs et des moyens de pêche, les conditions et règles liées aux opérations de pêche de façon générale, la santé des océans et de leur faune et flore, la qualité des produits de pêche, les instruments et les équipements de sécurité à bord, les instruments et équipements de sécurité à terre au niveau des ports.

Mesdames Messieurs

L'adoption du Code de conduite pour une pêche responsable qui a servi de référence à l'adoption du plan d'action international de lutte contre la pêche INDNR et par la suite l'entrée en vigueur des accords de la FAO de conformité, l'accord des mesures du ressort

de l'Etat du port et du pavillon ainsi que l'encouragement et l'adoption du cadre réglementaire favorisant l'émergence d'organisations régionales en charge d'assurer aux nom des états membres une gestion responsable des ressources halieutiques sont là pour témoigner de l'engagement de la FAO vous soutenir et vous accompagner dans votre noble mission objet de la présente réunion.

Mesdames Messieurs

Les ports sont un espace économique et social très dynamique et une interface entre la mer et le continent mais aussi une plateforme de communication et d'échange très exposée aux risques de sécurité de toute nature. La référence à des normes internationales de construction, d'organisation et de coopération en matière d'échange d'information ainsi qu'en matière de surveillance et de contrôle sont le point de départ pour toutes les stratégies efficaces de sécurisation de ces espaces et des activités y afférents.

Pris individuellement vos pays et les ports dont ils disposent ne peuvent satisfaire aux défis du développement et de la mondialisation des échanges s'ils ne s'intègrent pas dans le contexte international et respectent les conditions minimales de sécurité de ces ports.

Au Plan des ODD vous convenez sans doute avec moi que vos engagements vis à vis de la communauté internationale en particulier en ce qui concerne le thème de votre réunion impliquent entre autre l'atteinte des objectifs ci-dessous :

- o Accès à des emplois décents (8)
- o Bâtir une infrastructure résiliente (9)
- o Justice et paix (16)
- o Accès à l'eau salubre et à l'assainissement (6)
- o Partenariat (17)

Les organisations Internationales du système des nations unies ont la charge de suivre la réalisation de ces ODD grâce à une batterie d'indicateurs.

Vos journées sont donc un vrai challenge pour vous et pour votre organisation pour enregistrer des avancées qui permettent à ce que vos ports répondent aux normes internationales et que les critères de qualité, de sécurité répondent de façon permanente aux conditions des inspections portuaires de votre programme régional harmonisé.

La FAO est avec vous pour vous accompagner dans cet effort qui a besoin beaucoup plus d'effort intellectuel et organisationnel que matériel.

Merci encore et plein succès à vos travaux.

Allocution du représentant de l'UA/BIRA



TOWARDS THE ESTABLISHMENT OF A REGIONAL PORT HARMONIZED INSPECTION PROGRAM IN THE ATLAFCO ZONE

A MEETING ORGANIZED BY THE MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN 12TH TO 13TH MARCH 2018 RABAT, MOROCCO

OPENING REMARKS BY THE DIRECTOR OF AU-IBAR

Your Excellency, the Acting President of the Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African States Bordering the Atlantic Ocean

Your Excellency, The Honorable Minister in charge of Fisheries in Morocco

Your Excellency the Executive Secretary of the Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African States Bordering the Atlantic Ocean

Representatives of Regional Economic Communities

Representatives of Regional Fisheries Bodies and large marine ecosystems-based organizations

The Representatives of Regional Fisheries Projects and Development partners

Colleague Experts, Distinguished ladies and gentlemen

I am privileged to be accorded this opportunity to say a few words as part of the opening ceremony for this meeting being organized by the Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African States Bordering the Atlantic Ocean. It is indeed a great honor.

Let me begin by expressing the profound gratitude of the Chair of the African Union Commission, Dr. Moussa Mahatma and the Commissioner of Rural Economy and Agriculture of the African Union Commission, Hon. Madame Josefa Sacko, to his Majesty, *King Mohammed VI. King of Morocco* as well as the Government and People of Morocco for inviting the African Union to this workshop. I wish also to express the same sentiments to the Secretariat of COMHAFAT for this shining example of institutional cooperation with the African Union, in inviting us to this event and giving us pride of place within the arrangements for meeting. We are highly honored.

To distinguished participants, at this meeting, let me say on behalf of the African Union, that your presence here this morning from all parts of the continent and further afield is a clear testimony of our joint commitment to the goals and aspirations of COMHAFAT which together with the African Union has been working towards the goal of achieving for our continent ‘A Prosperous Africa, based on Inclusive Growth and Sustainable Development’.

In our own specific case in the area of fisheries and aquaculture, there can be little doubt that the elimination of Illegal, unreported and Unregulated (IUU) fishing in African waters will contribute significantly to blue economic growth development and hence integrated development of the continent. The African Union truly believes this goal cannot be achieved by single states neither by institutions working in siloes, however genuine and stupendous the effort may be. This underscores the need for regional cooperation and institutional collaboration in a concerted effort to combat the dangers posed by IUU fishing. Hence our pleasure at this meeting and the support that we give to this meeting.

Honorable Acting President, Honorable Minister, Ladies and Gentlemen

Please allow me to give a brief introduction of my institution for the benefits of those you may not be familiar with the African Union Agency. The Interafrican Bureau for Animal Resources (AU-IBAR) is a specialized technical office of the Department of Rural Economy and Agriculture (DREA) of the African Union Commission with the mandate from African Union Heads of States and Governments for promoting utilization and

resource management of livestock, fisheries and wildlife for the human wellbeing and economic development in the Member States of the African Union.

Distinguished guests and colleagues

The First Conference of African ministers for Fisheries and Aquaculture held in 2010, in the Gambia, recommended cooperation on MCS and enforcement for sustainable combat of IUU fishing. This recommendation was reiterated by the Joint Conference of African Ministers for Agriculture, Rural Development, Fisheries and Aquaculture in 2014 in Ethiopia. Not surprisingly the Pan African Policy Framework and Reform Strategy for fisheries and aquaculture identified the conservation and sustainable use of fisheries resources as a major strategic policy pillar. This policy pillar advocates for strengthening regional cooperation and collaboration on MCS and enforcement. The 2016 African Charter on Maritime Security, Safety and Development in Africa (the Lomé Charter) signed by the AU Heads of States also calls for regional cooperation on MCS and enforcement. The African Integrated Maritime Strategy 2050, adopted in 2012, has equally identified regional MCS cooperation and enforcement as a strategic approach to help combat piracy and IUU. The FAO provides the overall legal framework through its treaty on Port State Measures which entered into force in June 2016. Port State Control and within that inspection has clearly emerged as a key instrument for ensuring control over IUU fishing.

Distinguished guests and colleagues

Before I conclude, again on behalf of the African Union, AU-IBAR would like to thank COMHAFAT for organizing this meeting. I thank you very much for your kind attention and wish you constructive discussions and outcomes.



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN

Allocution Introductive

Par M. Abdelouahed BENABBOU
Secrétaire exécutif de la COMHAFAT

Atelier « Vers la mise en place d'un Programme Régional Harmonisé d'Inspection Portuaire (PRHIP) dans la zone COMHAFAT »

Rabat, 12-13 Mars 2018

Bonjour,

- **Honorable représentant du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT,**
- **Honorable représentant du Département des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc**
- **Mmes et MM les Délégués des Etats membres,**
- **Collègues de la FAO, d'AU-IBAR, de la COREP et du CPCO**
- **Mmes et MM. Les Consultants et Experts**
- **Mesdames et messieurs,**

Tout d'abord, au nom de Son Excellence Monsieur **ADJOUANI KOUASSI KOBENAN**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT, et en mon nom personnel, j'ai le plaisir de vous accueillir tous à Rabat, pour participer à cette rencontre sur une thématique qui nous importe tous.

Je voudrais également remercier à travers Monsieur **Aziz AKHANNOUCH**, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc, les Autorités marocaines pour les facilités qui nous ont été accordées pour la tenue de cette rencontre.

La thématique qui nous réunit aujourd'hui à savoir "*La mise en place d'un Programme Régional Harmonisé d'Inspection Portuaire (PRHIP) dans la zone COMHAFAT*" est d'une importance capitale pour tous les Etats africains, et particulièrement pour ceux de la façade atlantique.

En effet, et comme vous le savez déjà, les ressources halieutiques sont pour nos pays, non seulement une richesse mais surtout une opportunité de développement socio-économique qu'il faut préserver, en dépit des diverses menaces qui pèsent sur elles.

En s'appuyant sur les objectifs de gestion, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est un crime, qui peut conduire à l'effondrement du secteur de la pêche en affaiblissant les efforts de reconstitution des stocks halieutiques épuisés. Une situation qui peut se traduire par des pertes massives et infliger des dommages économiques catastrophiques aux États africains à court et à long termes, ainsi que des opportunités sociales manquées.

Cette menace est encore plus vraie pour la zone COMHAFAT, avec ses 22 États membres ouverts sur l'Océan atlantique, et un littoral de plus de 14 000 km, qui lui donne un accès direct à un énorme potentiel de ressources marines, et de revenus générés.

Consciente des conséquences néfastes de la pêche INN sur la contribution socio-économique du secteur de la pêche et sur la stabilité politique des pays concernés par ce fléau, la Communauté internationale s'est mobilisée depuis 2001, avec l'adoption du Plan d'action international pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INN).

Plusieurs consultations ont conduit depuis, à l'élaboration d'un projet d'instrument qui a force de loi et d'un Accord. Le processus de consultation est conclu en août 2009 et l'utilisation d'un outil d'application des mesures du ressort de l'État du port pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée a ainsi démarré.

Mesdames et Messieurs,

Bon nombre de nos États ont ratifié ou ont entamé le processus de ratification de cet Accord. Cependant, notre région reste confrontée à la nécessité d'une mise en œuvre effective de cet outil, l'un des plus efficaces dans la lutte contre ce fléau.

Une série d'actions s'avère nécessaire pour la mise en œuvre des mesures préconisées, parmi lesquelles :

- La déclaration par les navires de leur présence avant d'entrer au port,
- Les inspections au port,
- Les rapports sur les inspections,
- Les listes des navires délinquants et des navires autorisés,
- L'échange d'informations et le renforcement des capacités humaines.

Il est également prévu des actions telles que le refus d'accès au port, le débarquement, le transbordement, le commerce et l'exportation qui ciblent la rentabilité des opérations des pêcheurs engagés dans la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Dans ce cadre, des réalisations pertinentes souvent appuyées par des interventions extérieures, ont vu le jour dans la région. C'est le cas notamment des initiatives prises par les trois organisations régionales de pêche (ORP) qui opèrent dans la zone COMHAFAT. Toutes ont adopté des programmes régionaux, certes différents, mais qui participent au renforcement des instruments de suivi, contrôle et surveillance.

De telles initiatives régionales, en consolidant les efforts nationaux sont de nature à améliorer sensiblement l'efficacité de la lutte contre ce fléau au niveau de toute la région.

Chers Collègues,

Durant cette rencontre, nous aurons l'occasion de mieux prendre connaissance de ces initiatives, et d'avoir des échanges avec des experts internationaux. Auparavant, nous serons informés des conclusions de l'étude commanditée par la COMHAFAT, dans un souci de partage et d'appropriation.

Nous aurons également à discuter ses recommandations pour mieux réfléchir à la meilleure façon de coordonner et de développer des normes régionales pour les mesures du ressort de l'État du port basées sur le nouvel Accord sur les mesures du ressort de l'État du port.

Je ne me fais aucun doute sur le caractère très recherché des résultats de cet atelier. Je suis persuadée que vous vous servirez de cette occasion pour appliquer vos connaissances à la révision des usages des outils d'application supplémentaires, et recommander des mesures permettant de mettre en œuvre un système de contrôles des États du port dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Je voudrais pour terminer, vous assurer tous de l'engagement de la COMHAFAT à aider, dans le cadre de ses prérogatives, tous ses Membres et partenaires qui sont engagés dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Je vous souhaite de fructueuses délibérations, et vous remercie tous de votre attention.